

LE MERCREDI 3 JUIN 2020

QUÉBEC		STM	
Nombre de cas	Nombre de personnes rétablies	Nombre de cas	Nombre d'employés rétablis
<b>51 884</b>	<b>17 098</b>	<b>133</b>	<b>124</b>

## TOUT SAVOIR SUR LES VACANCES ET LES VOYAGES

Alors que l'été approche et que les mesures de déconfinement se poursuivent, vous êtes plusieurs à nous poser des questions sur la marche à suivre concernant vos vacances. Voici quelques précisions sur les différentes consignes qui s'appliquent.

- **Voyages à l'extérieur du Québec**

Les différents paliers de gouvernement recommandent toujours d'éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Québec.

C'est pour cette raison que nous **maintiendrons donc les directives déjà émises**, dans le communiqué de l'UCMU no 3, à l'effet que l'employé de la STM qui décidera de voyager à l'extérieur du Québec devra se mettre en isolement volontaire non rémunéré pour 14 jours à son retour.

- **Rachat de vacances**

Pour pallier le manque d'effectifs, **les employés opérationnels** pourraient se prévaloir de l'option de rachat de leurs vacances. Une entente a été convenue avec les chauffeurs, agents de stations et opérateurs de train à cet effet : l'employé qui a quatre semaines de vacances pourrait de se voir monnayer une semaine, celui qui a cinq semaines pourrait se voir monnayer deux semaines, et ainsi de suite, jusqu'à un maximum de trois semaines de vacances par employé.

- **Report de vacances**

Pour faire face au manque de personnel dans certains secteurs, le report des vacances est permis aux employés opérationnels dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19. Le tout est sujet à l'approbation préalable des gestionnaires et des besoins opérationnels.

Pour les autres employés, le report des vacances ne sera pas possible. Malgré les différentes dispositions annoncées, cet été, il est important de prendre du temps pour vous reposer à la maison et dans les environs.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre gestionnaire.

